

2014 Cas médical - Novembre

Rubéole en cours de grossesse, le généraliste impliqué

Analyse des barrières

BARRIERES DE PREVENTION		<i>Contribution relative</i>
<i>Recommandation de vaccination contre la rubéole chez toute femme non immunisée avant tout projet de grossesse</i>	<i>OUI, mais NON suivie par la future mère</i>	MAJEURE +++
BARRIERES DE RECUPERATION		
<i>En cas de refus de la recommandation précédente, Confirmation écrite au-décours immédiat de la consultation, par une lettre adressée par le médecin généraliste à la future mère, des points suivants :</i> <i>-efficacité de la vaccination contre la rubéole</i> <i>-bonne tolérance de cette vaccination</i> <i>-contre-indication de cette vaccination dès le début de la grossesse, même en l'absence d'immunisation de la future mère</i> <i>-risque d'atteinte du fœtus d'autant plus élevé que la contamination par la rubéole survient tôt au cours de la grossesse (90% en cas de primo infection rubéolique avant la 11^e SA)</i> <i>-risque d'une embryopathie sévère (malformations cardiaques, oculaires ou à type de surdité,...) en cas d'atteinte fœtale avant la 11ème, et plus limitée (surdité isolée) jusqu'à la 18ème SA .</i> <i>-absence de possibilité thérapeutique pour éviter ou même, limiter l'atteinte fœtale (référence 1)</i>	<i>NON</i>	IMPORTANTE
BARRIERE D'ATTENUATION		
<i>Recherche systématique d'une séroconversion rubéolique à 20 SA chez les femmes non immunisées en début de grossesse pour orienter les femmes confrontées à une primo-infection rubéolique vers un centre de référence afin de leur offrir une prise en charge adaptée (interruption médicale de grossesse ou prise en charge néonatale d'une surdité isolée après diagnostic prénatal) (référence 1)</i>	<i>NON, aucune des deux sages-femmes n'a vérifié le résultat des examens prescrits par le médecin généraliste qui avait suivi le début de la grossesse et, notamment, si tous les examens nécessaires avaient été prescrits (absence de contrôle du premier sérodiagnostic de rubéole).</i>	<i>?</i>

REFERENCES

1)

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-12/depistages_prenatals_obligatoires_synthese_vf.pdf

ANALYSE APPROFONDIE AVEC LA METHODE DES TEMPOS

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défaut de compétence technique (Compétence médicale pure)	<i>A priori, NON</i> -information correcte sur la nécessité d'une vaccination antirubéolique chez une femme non-immune ayant un projet de grossesse -diagnostic présumé de rubéole devant l'éruption apparue en début de grossesse et sérologie antirubéolique prescrite Mais, ambiguïté concernant l' absence de prescription d'un second contrôle sérologique 2 à 3 semaines après le résultat de la première sérologie montrant l'absence d'anticorps antirubéoleux chez la mère. (Défaut de communication ? Négligence ? Ignorance de la nécessité de ce second prélèvement ?)	-Importante pour la décision de la mère sur la poursuite ou non de sa grossesse -Sans objet concernant l'atteinte du fœtus
Défauts de compétences non techniques (Compétences dans la gestion des tempos et des aspects non médicaux)	- N'a vraisemblablement pas passé suffisamment de temps, ni trouvé les mots adaptés pour convaincre la future mère de se faire vacciner contre la rubéole avant d'envisager une grossesse -Absence de dossier médical (vraisemblablement responsable de la non-prescription d'un contrôle de la sérologie anti-rubéoleuse lors du bilan du 3 ^{ème} mois de grossesse) (16/07/96)	Majeure -Importante pour la décision de la mère sur la poursuite ou non de sa grossesse -Sans objet concernant l'atteinte du fœtus
ANALYSE DETAILLEE		
Détail des défauts de compétences non techniques	La procédure d'analyse en tempos peut se retrouver dans le guide d'analyse des incidents accessible sur le site Prévention Médicale.	
Tempo de la maladie (éléments liés à l'évolution non standard de la pathologie)	-Maladie responsable d'une embryopathie sévère lorsqu'elle survient dans les premiers mois d'une grossesse -Mais facile à prévenir par la vaccination spécifique de toute femme non immunisée ayant un projet de grossesse -mais il est conseillé de reporter ce projet d'un mois après une vaccination par Priorix® (AMM)	Importance liée au refus de la mère de se faire vacciner
Tempo du patient (éléments liés aux décisions du patient)	- Refus de la vaccination car « contraire à ses convictions » -Peu « informative » sur le déroulement de ses premiers mois de grossesse lorsqu'elle a décidé de quitter le médecin généraliste (sans le prévenir) pour se faire suivre par les sages-femmes (pour accoucher à domicile), celles-ci n'ayant pas, a priori, posé de questions à ce sujet.	MAJEURE -Importante pour la décision de la mère sur la poursuite ou non de sa grossesse -Sans objet concernant l'atteinte du fœtus
Tempo du cabinet (éléments liés à l'organisation du travail au cabinet)	- Résignation trop rapide du médecin généraliste devant le refus de la vaccination antirubéolique par la future mère compte-tenu de la gravité des risques en cas de grossesse (durée de la consultation trop brève ?) - Absence de tenue d'un dossier médical (voir plus haut)	Importante dans la prévention de l'atteinte du fœtus -Importante pour la décision de la mère sur la poursuite ou non de sa grossesse -Sans objet concernant l'atteinte du fœtus

<p>Tempo du système médical <i>(éléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé)</i></p>	<p><i>-Absence de questionnement des deux sages-femmes sur le déroulement des premiers mois de grossesse</i> <i>-Absence de tentative des deux sages-femmes d'entrer en contact avec le médecin généraliste ayant assuré ce suivi</i> <i>- Ignorance de l'obligation d'un sérodiagnostic de rubéole à 20 SA chez les femmes non immunisées lors du premier bilan pratiqué lors du diagnostic de grossesse. (référence 1)</i></p>	<p><i>-Importante pour la décision de la mère sur la poursuite ou non de sa grossesse</i></p> <p><i>-Sans objet concernant l'atteinte du fœtus</i></p>
---	--	--